



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : enseignement

Question écrite n° 7373

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'inquietude des associations de parents d'eleves a l'occasion de la presente rentree scolaire, dans l'academie de la Reunion, compte tenu de reelles faiblesses en postes d'enseignants et de surveillants. Cette situation est, de fait, prejudiciable au bon fonctionnement des etablissements, tant en ce qui concerne la qualite de l'enseignement dispense qu'en ce qui touche a l'organisation administrative de ces centres scolaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des orientations arretees sur ce dossier.

Texte de la réponse

La progression des effectifs du 1er degre est forte dans le departement de la Reunion. Ainsi de 1988 a 1992, il y a eu 1 634 eleves supplementaires. Grace a la politique de la repartition des moyens entre les differents departements, il a ete cree 265 postes d'enseignants du 1er degre au cours de la meme periode soit un poste pour 6 eleves auxquels s'ajoutent les 55 creations de la rentree 93 et les 3 postes de maitres formateurs des disciplines artistiques pour cette meme rentree. Ces attributions ont permis d'ameliorer de maniere significative le taux d'encadrement global puisque celui-ci est passe de 4,74 postes pour cent eleves en 1988 a 4,92 postes pour cent eleves a la rentree 1993. L'effort sera poursuivi a la rentree 1994. Dans l'enseignement secondaire cette priorite s'est traduite par la creation de 5 050 emplois d'enseignants et de 9 000 heures supplementaires. 750 emplois etant supprimes dans les lycees professionnels pour tenir compte de l'implantation de classes de quatrieme et troisieme technologiques dans les colleges. L'administration centrale a procede a la repartition de ces moyens en fonction de l'evolution de la population scolaire et en poursuivant le reequilibrage des dotations academiques, afin de permettre aux academies de preparer la rentree scolaire dans des conditions aussi equitables que possible. Il a ete ainsi attribue a l'academie de la Reunion, dont la situation etait legerement deficitaire au vu du bilan horaire interacademique de l'annee 1992-1993, 172 emplois d'enseignants. Il convient de rappeler que cette academie a beneficie d'un effort particulierement significatif et soutenu en matiere de creations d'emplois d'enseignants, sa situation dans ce domaine, tres deficitaire il est vrai a la rentree 1987 (- 7,98 p. 100, soit le plus fort deficit de l'ensemble metropole-DOM) etant desormais quasiment a l'equilibre par rapport a la moyenne nationale (- 0,15 p. 100 a la rentree 1992). Cette academie a en outre recu pour la rentree 1993, 13 emplois d'encadrement (direction, education, documentation, surveillance) dont 5 emplois de maitre d'internat-surveillant d'externat et 2 emplois de conseiller principal d'education, au titre du renforcement des equipes existantes. Sans meconnaitre les difficultes que peut encore connaitre cette academie, celle-ci a ainsi recu des moyens comparables a ceux dont disposent les academies de metropole pour la presente annee scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7373

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3752

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 243